



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES

**AVIS PUBLIC**

**CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1287-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1253-2019 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE AFIN D'INTRODUIRE UN NOUVEL OUTIL DE GESTION PAR PROJET APPLICABLE LORS DE LA CONSTRUCTION D'IMMEUBLE AU SEIN DES ZONES C-1 223, C-2 240, C-3 222, C-3 241, R-5 292 ET R-5 337**

Aux personnes et aux organismes intéressés par le projet de règlement mentionné en titre.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné de ce qui suit:

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 31 mai 2021, le conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le projet de règlement numéro 1287-2021 modifiant le règlement 1253-2019 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'introduire un nouvel outil de gestion par projet applicable lors de la construction d'immeuble au sein des zones C-1 223, C-2 240, C-3 222, C-3 241, R-5 292 et R-5 337.
2. En vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute personne peut transmettre par écrit ses commentaires relativement au projet de règlement numéro 1287-2021 en s'adressant à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies :
  - par courriel à [nbellerose@notredamedesprairies.com](mailto:nbellerose@notredamedesprairies.com);
  - par courrier à l'attention du service du greffe, 132, boulevard Antonio-Barrette, Notre-Dame-des-Prairies (Québec) J6E 1E5.
3. Ces commentaires doivent être transmis à la Ville dans les quinze (15) jours qui suivent la publication du présent avis, soit jusqu'au 24 juin 2021 à 17h30.
4. Ce projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville au [www.notredamedesprairies.com](http://www.notredamedesprairies.com).

Donné à Notre-Dame-des-Prairies, ce 9 juin 2021.

Nancy Bellerose  
Assistante-greffière